

**DECISION SUR LE PROJET DE PACTE DE NON-AGRESSION ET DE
DEFENSE COMMUNE DE L'UNION AFRICAINE**

La Conférence :

1. **EXPRIME** sa gratitude au Président du Ghana, en sa qualité de Président ainsi qu'aux autres membres du Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement mis en place par la troisième session ordinaire de la Conférence pour examiner les questions de Non-Agression, de défense commune et de sécurité commune ;
2. **SOULIGNE** l'importance du Pacte comme instrument de renforcement de la coopération entre les Etats membres dans les domaines de la défense et de la sécurité, et en particulier, pour le renforcement du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits ;
3. **DECIDE** d'adopter le projet de Pacte de Non-Agression et de défense commune de l'Union africaine, tel que amendé par la Conférence ;
4. **INVITE** les Etats membres à signer, à ratifier et à adhérer au Pacte dès que possible afin de permettre son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.